

*Attribution de temps*

l'étape du rapport et à celle de la troisième lecture pour adopter le projet de loi. C'était là un effort honnête et légitime pour obtenir un calendrier raisonnable de l'opposition, comme le demande l'article 117 du Règlement. J'ai reçu la lettre suivante de la coalition. J'ai lu cette lettre à la Chambre, hier, et elle est très précise. Elle dit que les deux partis d'opposition:

... accepteraient que 150 et 200 jours soient alloués pour l'étude du projet de loi C-130 respectivement à l'étape du rapport et de la troisième lecture.

La lettre est datée du 15 août 1988. Bien que cette lettre émane d'une coalition, je ne voudrais pas que mes collègues du parti néo-démocrate pensent qu'ils sont à égalité avec les libéraux. Je voudrais faire remarquer que la signature du leader à la Chambre du parti libéral est une copie xerox, alors que la signature du leader à la Chambre du parti néo-démocrate est un original. Je ne veux pas que mes amis croient que dans cette coalition on est exactement égaux. Ils y vont ensemble, comme ils y sont allés ensemble dans la politique énergétique nationale. Mais non sur un pied d'égalité. Si mon ami du Nouveau parti démocratique veut alors consulter, nous pourrions peut-être lui donner des conseils sur la façon de se mettre sur un pied d'égalité pour pouvoir signer lui aussi les originaux. Je me ferai un plaisir de le faire à un autre moment.

● (1600)

Je vous dis, monsieur le Président, que cette lettre est embarrassante pour la démarche démocratique. C'est le contre-pied de la démocratie. Une entrave à la négociation de bonne foi. Je pense qu'elle constitue une erreur fondamentale.

Si mes amis d'en face avaient tenu à mettre le gouvernement dans une situation délicate, alors ils auraient présenté une proposition raisonnable. Comment, je le demande à mes amis d'en face, aurions-nous réagi si on avait parlé de cinq jours à l'étape du rapport et cinq à la troisième lecture? Il nous aurait alors fallu soutenir que ce qui est raisonnable c'est deux jours à l'étape du rapport et deux jours à la troisième lecture. Mais non, mes amis nous ont facilité les choses quand ils ont dit 150 jours à l'étape du rapport et 200 jours à la troisième lecture.

Voici un autre conseil que je donnerai à mes amis. Quand à mon bureau, comme cela arrive à tout le monde à l'occasion, j'écris une lettre sous l'emprise de la colère sans consulter mon cabinet et que quelqu'un vient me dire ensuite: «M. Lewis, tenez-vous vraiment à expédier cette lettre?» J'y jette calmement un nouveau coup d'oeil et je réponds: «Vous avez parfaitement raison. Il ne faut pas l'envoyer». Ce n'est pas ce qu'ils ont fait en face. Ils se sont précipités, ils ont fait notre jeu en nous permettant de démontrer qu'ils ne prennent pas au sérieux ce projet de loi, qu'ils ne prennent pas le Parlement au sérieux.

Je voudrais dire ceci au député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Dans le cas du libre-échange, j'estime que les critiques ont fait du travail honnête. Ils ont participé aux audiences du comité. Ils ont longuement étudié le projet de loi. Je crois que les critiques qui ont siégé au comité ont été bafoués par leurs leaders à la Chambre. Le travail effectué par le député au comité a été ridiculisé. Certains de ces députés doivent être déçus. Prenons, par exemple, le député de Winnipeg—Fort Garry qui aurait demandé deux semaines à l'étape du rapport, selon un article paru la semaine dernière dans le *Citizen* d'Ottawa. Pourquoi n'a-t-on rien proposé en ce sens dans la lettre? Pourquoi n'a-t-on pas proposé deux semaines de

débat à l'étape du rapport, comme le voulait le député? Non, il a fallu qu'on demande 150 jours à l'étape du rapport. Les partis de l'opposition n'arrivent plus à communiquer efficacement. Tous les députés qui ont débattu à la Chambre le fond du projet de loi doivent sûrement trouver la situation embarrassante. C'est bien triste, tout cela.

Nous sommes désolés d'avoir à proposer une motion d'attribution de temps pour ce projet de loi. Nous le regrettons. Mais l'essentiel de la question du libre-échange a déjà fait l'objet de débats au cours des deux dernières années, et même auparavant. Monsieur le Président, je crois que vous entendrez des orateurs faire allusion, au cours de leur intervention, au rapport du comité sénatorial présenté en 1978 ou encore aux rapports du comité de la Chambre des communes et de divers autres comités. La Chambre étudie le libre-échange depuis déjà longtemps. Maintenant, il reste aux députés à déterminer si ce projet de loi assure la mise en oeuvre adéquate de l'Accord de libre-échange. Voilà, selon nous, la question à éclaircir au cours du débat à l'étape du rapport ainsi que du débat à l'étape de la troisième lecture.

Nous avons proposé la motion d'attribution du temps afin de faire adopter ce projet de loi à la Chambre pour pouvoir ensuite le soumettre à l'approbation du Sénat. Il est évident que nous espérons que les sénateurs libéraux, désignés et consacrés par leur parti, accepteront de reprendre les discussions, contrairement à ce que leur a ordonné le très honorable chef du parti libéral. Nous espérons que nous pourrions appliquer la décision qu'ont prise la Chambre et les représentants dûment élus de la population dans ce cas-ci, soit la décision prise à la deuxième lecture et selon laquelle l'adoption du projet de loi C-130 devrait assurer la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry):** Monsieur le Président, nous venons juste d'être témoins de l'une des grandes interprétations de tous les temps à la Chambre des communes, alors que le leader parlementaire adjoint a pris un air peiné et innocent pour nous dire, semble-t-il, que c'est à son corps défendant qu'il allait appliquer la clôture, que l'opposition l'y avait forcé et que n'ayant pas le choix il devait prendre la mesure en question alors qu'il n'aurait osé y songer dans ses pires cauchemars.

Examinons les faits. Dans toutes les étapes menant à la conclusion de cet accord commercial, le gouvernement impose des restrictions au Parlement. A toutes les étapes de ce projet de loi, il a appliqué la clôture. Chaque fois, la majorité conservatrice a décidé manifestement de restreindre la portée du débat, les déplacements du comité pertinent et l'examen de la question. Les conservateurs ont déclaré qu'ils ne souhaitaient pas que ce projet de loi et cet accord soient soumis au jugement ouvert et honnête des Canadiens.

Monsieur le Président, je vous demande de vous reporter au document de stratégie publié par le Cabinet du gouvernement conservateur il y a deux ans et demi. Permettez-moi de citer certains passages du document en question. On y précise qu'il importe davantage de faire comprendre aux Canadiens que l'initiative commerciale concernée est une bonne chose que de renseigner la population en général. En d'autres termes, il s'agit de vendre le projet et non d'informer la population et d'examiner la question.